Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1971)

**Heft:** 158

**Titelseiten** 

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# The Lausanne of the Lausanne o

Bi-mensuel romand Nº 158 28 septembre 1971 Huitième année

Rédacteur responsable : Pierre-Antoine Goy

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Eric Baier Claude Bossy Jean-Daniel Delley Jean-Claude Favez Jean-Pierre Ghelfi Marx Lévy

Le Nº 159 sortira de presse le 12 octobre 1971

# Contrat de législature ou plutôt, programme minimum

Plus que jamais nous en sommes partisans

L'idée nous tarabustait depuis longtemps. Que ferions-nous, à D. P., pour les élections? Nous avions été très présents avant le précédent renouvellement des Chambres fédérales. Allions-nous être absent? Pas tout à fait! La situation n'est toutefois plus la même. Plusieurs de nos chevaux de bataille ont été mal enterrés (finances fédérales) ou simplement passés sous la jambe (extension des pouvoirs de la banque nationale). Reste le programme minimum. Là, notre réflexion s'est précisée depuis cinq ans. Nous savons être marre, s'il le faut. Pas au point cependant d'être immuable dans nos répétitions.

En 1966 déjà nous disions donc qu'à notre avis le parti socialiste devrait négocier sa participation au gouvernement. Il nous paraissait qu'un accord sur un minimum de réformes indispensables devait être une condition du ralliement de la gauche.

Sur des tons différents et avec un contenu variable, le contrat de législature était évoqué au cours de l'été et de l'automne 1967 dans les congrès des partis. Mais on en resta là.

Le nouveau Conseil fédéral publia en mai 1968 son premier « rapport concernant les grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1968/1971 ». Il définissait ainsi ce texte : « Un exposé général des principes et intentions qui commanderont l'activité gouvernementale que nous exercerons. » Le Conseil fédéral précisait que tout en ne se sentant pas lié absolument, il chercherait néanmonis à inscrire dans les faits les intentions qu'il

Tout innovateur qu'il soit, ce rapport restait très en-deçà des besoins politiques que nous avions exprimés. Et dont la légitimité se trouve attestée rétrospectivement par les échecs les plus cuisants enregistrés au cours de cette législature.

Même la presse a ressenti ce vide. Elle avait accueilli avec des flots d'éloquence le rapport de 1968. Elle mesura son approbation, et même ne cacha pas dans quelques cas sa déception lorsque le Conseil fédéral publia le 28 avril le rapport sur l'application des grandes lignes de la politique gouvernementale.

# La fin d'une symbiose

En fait, il y a impasse. Et elle est plus profonde qu'il n'y paraît au premier abord. Elle ressort d'un survol, même rapide, de la scène politique suisse. La symbiose entre la majorité bourgeoise du parlement et celle du Conseil fédéral qu'elle a élue et qu'elle réélira a cessé d'exister.

Théoriquement, le gouvernement est de centre-droite. Pratiquement, il fait — ou du moins il propose — une politique plus à gauche que l'Assemblée fédérale. Cela ne ressort pas seulement des propositions qu'il a présentées et que les Chambres ont refusées, mais aussi des projets en préparation: logement, enseignement, politique conjoncturelle. Parmi d'autres éléments d'explication de cette dichotomie, il faut mettre au premier rang l'extraordinaire atrophie que la présence de 600 000 travailleurs étrangers fait subir au corps électoral suisse. La réalité votante est de droite; la réalité sociale est de gauche.

Il faut compléter cette indication sociologique par une analyse, brève, des données économiques et institutionnelles.

# La transformation de la conjoncture économique

En quatre ans, la conjoncture internationale s'est considérablement transformée. Conséquence de l'engagement militaire américain au Viet-nam, la situation économique des Etats-Unis s'est progressivement détériorée : inflation, chômage, forte réduction du taux de croissance. Les unités industrielles géantes se sont affirmées, entraînant une exaspéra-

tion de la concurrence internationale. Les vaincus de la 2º guerre mondiale ont définitivement relevé la tête. La question du « décollage » des pays en développement reste intégralement non-résolue, avec à la clé un endettement considérablement accru.

La dureté de l'affrontement met en échec le fonctionnement « naturel » de l'Etat libéral. Les bourgeoisies occidentales l'ont compris, qui, pour mieux préserver leurs privilèges, ont doté leur gouvernement de pouvoirs d'intervention considérables. Le Conseil fédéral, chez nous, est conscient de cette situation. Bien que dépourvu des « attributs » reconnus aux gouvernements actuels, il a, par ses propositions, indiqué dans quelle voie il fallait s'engager. Ses projets les plus importants n'ont toutefois pas abouti : extension des pouvoirs de la Banque nationale, dépôt à l'exportation, réforme des finances fédérales. Même pour le projet, accepté, de modification de la loi sur la monnaie (qui autorise le Conseil fédéral à modifier la parité-or du franc en lieu et place du parlement), on peut soutenir l'hypothèse que les députés auraient refusé de se désaisir de cette compétence s'ils avaient su que 39 jours après sa mise en vigueur le Conseil fédéral réévaluerait de 7 %.

# Pas encore la panique

Après avoir nié la nécessité de ces réformes, la majorité parlementaire doit s'y rallier. Et « lâcher » davantage que ce que le Conseil fédéral avait antérieurement sollicité. Le projet d'arrêté urgent pour défendre la monnaie est aussi la sanction brutale de quatre années d'immobilisme. Ce n'est pas, à proprement parler, la panique. Plutôt le désarroi. Le sentiment d'avoir péché — on y revient toujours! — et de rechercher, par conséquent, le moyen de se réconcilier avec les bons génies de la prospérité... Le patron du patronat suisse, M. Etienne Junod, n'a pas fait autre chose le vendredi 17 septembre à Zurich lorsqu'il a proposé de bloquer prix, salaires, dividendes, loyers et d'augmenter la durée du travail.

Il n'en faut pas tant pour montrer combien un contrat de législature aurait été utile en 1967!

# Une arme d'une rare efficacité

Au niveau de l'analyse des institutions, le débat est plus subtil. Le référendum reste une arme, ou du moins une menace, d'une rare efficacité entre les mains des groupes de pression les plus puissants : l'Union des arts et métiers, le Vorort de l'industrie et du commerce, l'Association suisse des banquiers. Le référendum joue à deux niveaux. Lors de l'élaboration des projets et de leur discussion — préconsultation des organisations — l'administration doit tenir compte des objections majeures. Les projets gouvernementaux sont donc dépourvus à priori de toute démarche ambitieuse.

On sent la même menace planer en permanence lors des débats des Chambres. Il n'y a pas de député qui puisse s'exprimer sans savoir que toute audace verbale qu'il s'autoriserait et qu'il voudrait concrétiser par un amendement *peut* mettre en péril l'ensemble d'un projet. En fait, la discussion parlementaire rabote tout ce que les textes gouvernementaux pouvaient avoir de courageux. Voyez le dépôt à l'exportation, les articles du code des obligations sur la procettion des locataires, l'adhésion de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme, la ratification de la convention du BIT sur l'égalité de salaire des hommes et des femmes, etc.

La mise en œuvre d'un contrat de législature se heurterait donc à des difficultés réelles qu'il faut reconnaître. La proposition moins contraignante des démocrates-chrétiens de conclure un accord post-